## Accueil d'étudiants en études de santé dans un établissement scolaire dans le cadre du service sanitaire

Suite à l'arrêté ministériel du 12/06/2018, un service sanitaire pour les étudiants en santé (médecine, kiné, infirmiers...) est obligatoire. Il s'agit pour ces étudiants d'organiser une action de prévention (préparation, réalisation, évaluation) dans différents lieux (EHPAD, crèches, IME, ASV, établissements scolaires...)

## Expérimentation:

Nous avons reçu 5 étudiants infirmiers de 2ème année de l' IFSI La Croix rouge au sein de notre lycée technologique.

Ils ont réalisé ce travail à compter du 19/11/2018 jusqu'au 30/01/2019 auprès des classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale ST2S, sur plusieurs semaines avec une présence essentiellement le lundi. L'action a porté sur les problèmes de sommeil des lycéens en lien avec l'utilisation des écrans, besoin identifié par l'équipe éducative.

Après le travail d'analyse de la situation et la conception du plan d'action, l'action s'est déroulée sur la semaine du 28/01/2019, pour se terminer par l'évaluation.

Le suivi, l'évaluation de ces étudiants et la coordination avec l' IFSI a été assurée par un enseignant STMS.

Cette collaboration a été riche aussi bien pour les étudiants eux-mêmes confrontés à la réalité du terrain dans une démarche de prévention que pour nos élèves. En effet ces derniers ont pu échanger sur la formation infirmier, identifier concrètement les attentes de la formation et participer à la mise en œuvre d'un projet ..

Ce partenariat avec un ISFI constitue également un bon moyen d'échanger sur nos pratiques, nos exigences dans la section ST2S